

DECRET N° 85-421 du 17 Octobre 1985

chargeant le Camarade ~~Edouard~~ ZODEHOUGAN,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale, de l'intérim du Camara-
de Frédéric AFFO, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour
compter du 18 Octobre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 85-396 du 20 septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

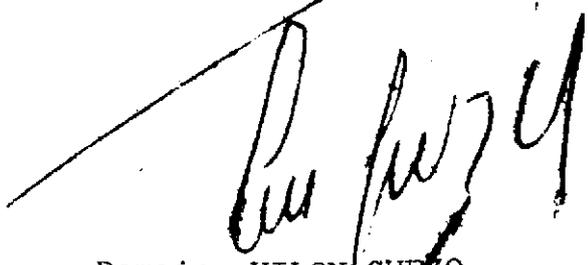
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 18 Octobre 1985, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 17 Octobre 1985

Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC 4 ANR 4 SPD 2 SGCEN 4 PPC 2 CPC 6 MAEC-MISPAT 6
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAL 6 ICE 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3
BN-UNB-FASJEP 6 JORPB 1.-